

riture se trouvant auprès d'elles. Il semble qu'il en soit ainsi dans un certain nombre de cas : les Salmonidés (Truite, Saumon), le Brochet, ont une *area* plus perfectionnée qu'une Carpe, qu'une Tanche, qu'un Pleuronecte. Mais il existe des espèces carnassières : le Congre, l'Anguille, le Poisson-Chat, sûres et rapides dans la poursuite de leur proie, qui possèdent une mauvaise rétine. Enfin, l'Hippocampe qui possède la *fovea* la meilleure que l'on connaisse chez les Poissons, n'éveille, en aucune manière, l'idée d'une bête de proie. Les mêmes remarques pourraient être faites en ce qui concerne l'étendue du champ de vision binoculaire : l'Anguille, le Congre, le Poisson-Chat, aussi carnassiers et rapides que la Truite ou le Brochet, possèdent des champs de vision bien plus réduits.

Ainsi, nous avons vu que l'œil des Poissons est un organe imparfait ; nous constatons qu'il n'existe aucune règle précise entre les variations de structure et de fonctionnement de cet organe et l'habitat et le comportement des différentes espèces. Nous ne saurions retrouver chez les Poissons les adaptations nettes au mode de vie que l'on a décrites chez certains Reptiles, chez les Oiseaux et les Mammifères diurnes et nocturnes. Chez ces derniers, le comportement paraît être à dominance visuelle. Il n'en n'est pas ainsi chez les Poissons. Il serait alors intéressant de connaître quel rôle les autres facultés sensorielles : goût et sens vibratoire, peuvent jouer dans le déterminisme des réactions de ces derniers (1).

L'EXPOSITION DE PISCICULTURE DE PARIS EN DÉCEMBRE 1928

Par M. ALFRED ALLOTTE

Conservateur des Eaux et Forêts

Chef de la Commission de Pisciculture des Bassins de la Loire et de la Seine.

L'Union piscicole de France a organisé, du 12 au 25 décembre 1928, une exposition qui a eu lieu au Grand-Palais des Champs-Élysées, à Paris, en même temps que le III^e Salon nautique international.

Cette manifestation, d'une ampleur dépassant celle des précédentes, a nécessité, en effet, un emplacement comprenant toute la galerie B (720 mq), la rotonde lui faisant suite (120 mq), enfin une partie de la grande nef (120 mq). Elle a été très réussie et il paraît utile d'en conserver le souvenir et d'en tirer quelque enseignement.

(1) Le lecteur pourra trouver des renseignements à ce sujet dans un travail publié par M. le Professeur Louis ROULE et moi-même dans les *Annales de l'Institut Océanographique de Salambô* (Annales n^o III, 1927) et dans les études de M. le Professeur Louis ROULE sur « *Les Poissons et le monde vivant des eaux* » (tome II : La vie et l'action).

C'est ce que nous nous proposons de faire en donnant, d'abord, une description sommaire de l'Exposition piscicole et en indiquant, ensuite, les réflexions que nous a inspirées sa visite.

Cette Exposition était divisée en trois sections : — celle des Poissons vivants ; — celle de la pêche fluviale et du matériel de pisciculture en eau douce ; — celle, enfin, des appareils faucardeurs.

Nous les passerons rapidement en revue, en insistant sur la première, à raison de son importance prépondérante.

I. — POISSONS VIVANTS (Galerie B)

La présentation des produits de l'élevage du Poisson d'eau douce est l'objet essentiel d'une exposition comme celle organisée par l'*Union piscicole*. Il importe de mettre les produits en question sous les yeux du public afin d'y recruter des clients.

On pratique trois sortes de culture — en viviers, en étangs ou en aquariums — les deux premières donnant du Poisson de consommation, la dernière le Poisson d'ornement. Sur cette base ont été établies trois sous-sections.

A) Poissons de viviers (Salmonides)

Le Saumon de fontaine, la Truite arc-en-ciel et la Truite commune, qui sont les trois espèces avec lesquelles s'obtiennent les « portions » servies aux gourmets dans les hôtels ou restaurant, exigent des eaux limpides, fraîches, abondamment renouvelées. On ne rencontre pas partout les emplacements propices à leur élevage ; les régions les plus favorisées, à cet égard, sont l'Artois, la Normandie et la Picardie.

La plupart des propriétaires ou exploitants sont adhérents du *Syndicat des pisciculteurs salmoniculteurs de France*, un des groupements constitutifs de l'*Union piscicole de France*. Son siège est à Paris, 8, rue d'Athènes et il est actuellement présidé par M. SOUBITEZ, qui fut l'un des membres du jury.

La sous-section des Poissons de viviers occupait 17 grands bacs de 1 mètre ou 1 m. 50 de longueur dans la galerie B du Grand-Palais.

Ceux portant les numéros 1 à 6 avaient été attribués aux Piscicultures de Normandie, dont le directeur-propriétaire est M. BEAUMÉ, à Bernay (Eure).

On y remarquait : comme Truites arc-en-ciel : — des reproducteurs de 3 ans (poids, 1 kil. 050-1 kil. 650), — des alevins de 6 mois (poids, 30-40 gr.) ; — enfin des sujets de 16 mois sélectionnés (poids, 230-610 gram.) issus de reproducteurs âgés de 4 ans provenant d'œufs importés de Californie en 1922.

De même, pour la Truite commune étaient exposés : — des reproducteurs de 6-7 ans (poids, 3 kil. 625-4 kil. 700) ; — des alevins de 1 été (poids maximum, 90 gram.) ; — et des sujets de 2 étés (poids maximum, 260 gram.).

EXPOSITION DE PISCICULTURE DE PARIS (DÉCEMBRE 1928)



Fig. 4. — Vue d'ensemble (Galerie B).

(Cliché NOBÉCOURT).

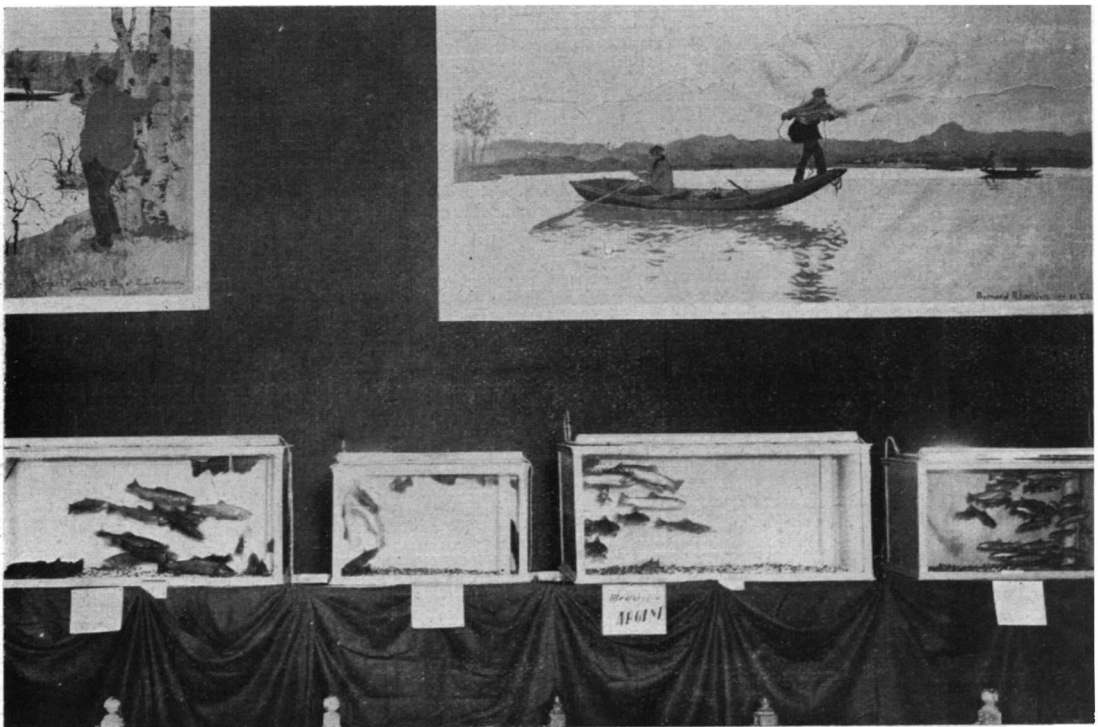


Fig. 5. — Quelques baes (Galerie B).

(Cliché NOBÉCOURT).

En outre, bien qu'on fût dans le rayon de la salmoniculture, un bac (n° 4) hébergeait de grosses Carpes, souche Franconie, ainsi que des Tanches, ces deux espèces étant élevées par M. BEAUMÉ à titre accessoire, comme consommant le superflu de la nourriture distribuée aux Salmonides.

A signaler, devant les bacs des Piscicultures de Normandie, ses cuiviers de transport, en bois, avec diffuseurs d'oxygène, permettant d'assurer une bonne livraison, à toute distance, de Poissons réputés délicats.

Il convient aussi de mentionner une artistique et vivante représentation d'une Truite en action de saut, sculpture sur bois, œuvre de M. LE HUEN.

La Pisciculture de Vaucheron, à Gondrecourt (Meuse), avait peuplé les bacs 7 à 11. Propriété de M. HENZELIN, de Nancy, elle est dirigée par M. MERLE.

Sa spécialité est l'élevage du Saumon de fontaine dont elle présentait : — des reproducteurs de 4 ans (poids, 1 kil.-1 kil. 500), — des alevins de 1 été (poids, 60-90 gram.), — des sujets de 2 étés (poids, 400-600 gram.).

Comme Truite arc-en-ciel, on remarquait : — des reproducteurs de 4 ans (poids, 1 kil.-1 kil. 500) ; — des alevins de 6 mois 1/2 (taille, 9-14 cent) ; — des sujets de 2 étés (poids, 300-400 gram.).

MM. DAGRY frères, 20, quai du Louvre, Paris (I^{er}), possèdent les Salmonicultures d'Hondouville (Eure) et des Vivrets-Marquéglise, par Ressons-sur-Matz (Oise).

Ils exhibaient — outre les Poissons d'ornement, dont il sera question plus loin — dans le bac n° 12, des Truites arc-en-ciel âgées de 2 étés. Des alevins de 9 mois de cette même espèce animaient un des aquariums de la rotonde (n° 70).

En outre, dans le bac n° 13 étaient présentées des Anguilles provenant des étangs de Marquéglise.

Les deux piscicultures de Bouaffles, par Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Inférieure) et du Prouzel, à Vers, par Saleux (Somme), ont comme propriétaire-directeur M. MONNOYER.

Ses Truites arc-en-ciel retenaient l'attention par leurs dimensions : — reproducteurs de 6-7 ans (bac n° 14) ; — alevins de 22 mois (bac n° 15). Ces derniers ont valu à leur éleveur le prix d'honneur du Ministère de l'Agriculture spécialement réservé, cette année, aux Arc-en-ciel portions.

Les deux derniers bacs (n° 16 et 17) attribués aux Poissons de viviers étaient occupés par les produits de la « Salmonide », Société anonyme de pisciculture, à Offranville, par Saint-Aubin-sur-Scie (Seine-Inférieure), dont l'Administrateur délégué est M. VIOLETT-LE-DUC, 68, rue Condorcet, Paris (IX^e). Cette Société élève le Saumon de fontaine et la Truite arc-en-ciel, représentés par des sujets ayant respectivement 23 mois et 6 mois 1/2.

B) Poissons d'étang (Cyprinides)

Exploitation d'étangs et carpiculture sont, en Europe, termes à peu près synonymes. On élève, en effet, surtout la Carpe dans les amas d'eaux artificiellement aménagés sur beaucoup de points dans les régions à sol imperméable, notamment, pour la France, en Brenne, Champagne, Dombes, Forez, Limousin, Lorraine et Sologne.

Plusieurs centaines d'éleveurs sont groupés en treize Syndicats fédérés par l'*Union nationale des Syndicats de l'étang*, ayant son siège en l'Hôtel de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris (IX^e). Le Président est, depuis le 1^{er} janvier 1929, M. GALLICE, successeur de M. DENIZET, en fonctions au moment de l'Exposition objet du présent compte rendu.

Entre les divers groupements affiliés à l'*Union nationale* se trouvaient répartis 25 bacs de 0 m. 90, 1 mètre et 1 m. 50 de longueur, installés, comme ceux des Salmoniculteurs, dans la Galerie B du Grand-Palais.

Le Président du *Syndicat des pisciculteurs de Franche-Comté et de Bourgogne*, Docteur LÉCULIER, à Champrougier, par Sellières (Jura), avait peuplé l'un d'eux (n° 23) de sujets de 2 étés (poids moyen, 1 kil. 700) de Carpe miroir, souche Galicie.

Le *Syndicat des propriétaires d'étangs de la Dombes*, présidé par M. CHARVÉRIAT, château de Romans, par Châtillon-sur-Chalarnonne (Ain), était représenté par sa filiale, la *Coopérative agricole des producteurs de Poissons de la Dombes*. Cet organisme, de fondation récente, dont le siège est 14, quai de Retz, à Lyon et que dirige M. DE SAINT-MAURICE, à Condessiat (Ain), avait envoyé à l'exposition des spécimens de Carpes marchandes, moitié type à écailles, moitié type cuir, avec spécimens d'alevins de 1 été et sujets de 2 étés. Ces Poissons, qu'accompagnaient des Tanches, occupaient les deux bacs n° 24 et 25.

Le *Syndicat des propriétaires et exploitants des étangs du Forez* a comme Président le Comte DE NEUFBOURG, château de Beauvoir, par Boën-sur-Lignon (Loire).

Trois bacs (n° 26 à 28) contenaient des Carpes cuir, souche Wittingau, de forme trapue, soit reproducteurs, soit sujets de 2 étés. Ces derniers, dont certains exemplaires nés en Mai 1927, atteignaient, en Novembre 1928, des poids de 2 kil. 1/4 à 2 kil. 1/2, avec une moyenne de 2 kil. 150, ont retenu l'attention du jury qui attribua, à leur éleveur, une des deux médailles de vermeil accordées par le Ministre de l'Agriculture, à titre de Prix d'honneur.

M. DE NEUFBOURG avait, en outre, garni de Tanches le bac n° 44.

Le *Syndicat d'aquiculture du Centre* a à sa tête, depuis sa fondation, M. M. DU PUTISON, château de Vauguenige, par Saint-Pardoux (Haute-Vienne).

Trois de ses adhérents avaient participé à l'exposition.

M. LHERITIER, à Ambazac (Haute-Vienne) présentait (bac n° 29) des Carpes cuir, type commercial, ne présentant presque plus trace d'écaillage en sujets de 5 mois 1/2 (poids, 15-20 gram.).

M. DU PUYTISON avait peuplé de sujets variés le grand bac voisin (n° 30) où se trouvaient : — des reproducteurs de Carpe à écaille, de souche limousine, améliorée par 22 années de sélection ; — des Carpes rouges (*Hi-Goï*) avec et sans écailles, — enfin des Tanches de Mongolie, de teinte orangée, avec mouchetures, intéressantes comme Poissons d'ornement.

Le Comte DE LA BASTIDE, à Magnac-Bourg (Haute-Vienne), avait envoyé des feuilles (1 été) de Carpe miroir, souche Galicie.

Le *Syndicat des propriétaires d'étangs de la Marne*, présidé par M. GALLICE, Pavillon de Grand-Fosse, par Saint-Martin d'Ablois (Marne), avait, lui aussi, trois élevages représentés.

D'abord celui de Boursault (M. GALLICE) : — reproducteurs de Carpe miroir (bac n° 32).

Puis celui de Courville, par Fismes (M. VALLOIS), où se poursuit depuis six ans, la sélection de la Carpe à écaille, souche champenoise ; — on en voyait (bac n° 33) des sujets d'un été (poids, 90 gram.) et de 2 étés (poids, 1 kil. 150).

Enfin, le Comte DE VIBRAYE (Pisciculture de Mareuil-en-Brie) avait envoyé des reproducteurs de Carpe à écailles, souche Lausitz.

Le Président du *Syndicat des propriétaires d'étangs de la région du Nord-Ouest*, M. PÉNIN DE LA RAUDIÈRE, présentait les produits de ses étangs de Villebon, par Courville (Eure-et-Loir), dans le bac n° 46, — savoir Carpes à écailles, souche Wittingau, et Tanches.

Le Président de la *Chambre syndicale des étangs de Touraine et d'Anjou*, M. HIRSCH, à la Rouillardière, par Amboise (Indre-et-Loire), avait garni deux bacs avec des sujets élevés aux Jumeaux. Dans l'un (n° 35) figuraient des Tanches souche tourangelle, sélectionnées, âgées de 3 étés ; — dans l'autre (n° 36) d'imposantes Carpes cuir, souche Wittingau, forme mi-longue à thorax épaissi.

(A suivre).